

Conseil de la métropole du 1^{er} février 2019

COMPTE RENDU

Date de convocation
18 janvier 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Fortuné PELLICANO

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 1^{er} février 2019 à 16 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme S. BASTARD, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, M. R. SALAMI, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. OGOR, Mme R. FAGOT OUKKACHE, M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme N. BATHANY, M. R. HERVE, M. P. KARLESKIND, M. R-J. LAURET, M. R. SARRABEZOLLES, M. H. TRABELSI, Conseillers.

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

FINANCES

- Budget

C 2019-02-001

- Budget Primitif 2019

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'adopter par nature et par chapitre, le budget primitif 2019 tel que résumé dans les tableaux ci-dessous et présenté dans les documents réglementaires (2 tomes) ainsi que dans les documents internes de la collectivité (rapport justificatif, rapport de présentation, note synthétique) annexés à la présente délibération.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : les groupes
'Rassemblement pour
Brest', 'Brest Nouvelle
Alternative', ' Brest
métropole, en marche', J.
LE GOIC-AUFFRET et N.
BERROU-GALLAUD.
Abstentions : Y. DU BUIT,
I. GUERIN, G. ROUE et
D. LE CALVEZ.**

C 2019-02-002

- Vote des taux de fiscalité 2019

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de reconduire les taux de fiscalité 2018.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest' et N. BERROU-
GALLAUD**

**Abstentions : les groupes
'Brest Nouvelle
Alternative', 'Brest
métropole, en marche' et J.
LE GOIC-AUFFRET**

C 2019-02-003

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de reconduire le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à son niveau 2018.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest' et N. BERROU-
GALLAUD**

**Abstentions : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative' et
J. LE GOIC-AUFFRET**

C 2019-02-004

- Actualisation des autorisations de programme.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de créer, d'actualiser ou de clôturer les autorisations de programme.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest'**

**Abstentions : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative' et Mme
BERROU-GALLAUD**

- Comptabilité

C 2019-02-005

- Gestion active de la dette - autorisation de recourir aux instruments de couverture de taux.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à recourir à des instruments de couverture des taux dans le cadre de la gestion active de la dette.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : le groupe
'Rassemblement pour
Brest', J. LE GOIC-
AUFFRET et N.
BERROU-GALLAUD**

- Conseil de Gestion

C 2019-02-006

- Évolution de l'actionariat d'Eau du Ponant - Société Publique Locale - Entrée au capital des communes de Roscanvel, Trégourez et Loc-Eguiner.

Les Conseils municipaux des communes de Roscanvel, de Trégourez et de Loc-Eguiner ont manifesté l'intérêt d'entrer au capital d'Eau du Ponant afin de bénéficier de prestations rendues par cet opérateur. Cette opération implique la vente d'actions détenues par Brest métropole. En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession des actions aux communes de Roscanvel, Trégourez et de Loc-Eguiner, et d'approuver les promesses unilatérales de vente afférentes et d'autoriser le Président à les signer.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : J. LE GOIC-
AUFFRET**

C 2019-02-007

- Entrée de la commune de Gouesnou au capital de BMa SPL par opération d'augmentation du capital social.

La commune de Gouesnou a manifesté son intérêt d'entrer au capital de Brest métropole aménagement SPL en vue de la réalisation d'une opération de construction d'une école économe en énergie. Cette entrée est réalisée au moyen d'une opération d'augmentation du capital de BMa SPL. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'entrée de la commune de Gouesnou par une augmentation de capital social, d'approuver les modifications statutaires induites et d'autoriser le représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire à voter en faveur de ces modifications.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : J. LE GOIC-
AUFFRET**

ADMINISTRATION GENERALE

C 2019-02-008

- Financement des groupes d'él-u-e-s 2019. Application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Fonctionnement des groupes d'él-u-e-s du Conseil de la métropole pour l'année 2019

Conformément aux articles L 2121-28 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient la possibilité de prendre en charge un certain nombre de frais de fonctionnement des différents groupes d'él-u-e-s, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de financer ces frais pour un montant total de 20 100 €

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions :
P. KERBERENES et
J. LE GOIC AUFFRET**

Les opérations de désignations et d'élection sont soumises au vote au scrutin secret, mais il est possible d'y déroger avec l'accord unanime de l'Assemblée. En application de l'article L 2121-21 du CGCT, l'accord de l'Assemblée ayant été obtenu, les trois délibérations à suivre ont été adoptées par un vote au scrutin public.

C 2019-02-009

- Désignations de représentant-e-s de Brest métropole dans certains organismes

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de désigner les représentant-e-s de Brest métropole, dans certains organismes.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

**Ne prennent pas part au
vote :**

**les groupes
'Rassemblement pour
Brest', 'Brest métropole,
en marche' et J. LE GOIC-
AUFFRET**

C 2019-02-010

- Délégations de Service Public - Élections des membres des Commissions des Délégations de Service Public - Abrogation partielle de la délibération C 2014-12-235

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5 et D1411-3 il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'abroger la délibération C 2014-12-235 dans les dispositions reprises par la présente et de procéder à l'élection des membres des Commissions des Délégations de Service Public, QUARTZ, OCEANOPOLIS et RESEAU DE TRANSPORT.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

Ne prennent pas part au vote : le groupe 'Brest métropole, en marche' et J. LE GOIC-AUFFRET

DESIGNATIONS EFFECTUEES :

DSP QUARTZ

5 titulaires :

M. Michel GOURTAY
Mme Isabelle MONTANARI
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOCH
M. Bruno SIFANTUS
Mme Catherine BOTHUAN

5 suppléant-e-s

M. Ronan PICHON
M. Eric GUELLEC
M. Charles KERMAREC
M. Marc BERTHELOT
Mme Marie-Aude RIOT

OCEANOPOLIS

5 titulaires :

Mme Nathalie CHALINE
Mme. Isabelle MONTANARI
M. Francis GROSJEAN
M. Bruno SIFANTUS
Mme Frédérique BONNARD-LE FLOCH

5 suppléant-e-s :

M. Fabrice JACOB
M. Eric GUELLEC
M. Armel GOURVIL
M. Marc BERTHELOT
Mme Claudine BRUBAN

RESEAU DE TRANSPORT

5 titulaires :

Mme Bernadette ABIVEN
M. Thierry FAYRET
M. Yann-Fanch KERNEIS
M. Bruno SIFANTUS
M. Yves DU BUIT

5 suppléant-e-s :

M. Ronan PICHON
M. Eric GUELLEC
M Christian PETITFRERE
M. Marc BERTHELOT
M. Bernard NICOLAS

C 2019-02-011

- Commission d'Appel d'Offres - Election de ses membres - Abrogation de la délibération C 2014-04-046

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1411-5, L1414-2, D1411-3, il est proposé au Conseil de la métropole, d'abroger la délibération C 2014-04-046 et de procéder à l'élection des membres titulaires (5) et suppléants (5) de la Commission d'Appel d'Offres.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

Ne prennent pas part au vote : le groupe 'Brest métropole, en marche' et J. LE GOIC-AUFFRET

DESIGNATIONS EFFECTUEES :

5 titulaires :

Mme Frédérique BONNARD-LE FLOCH
Mme Bernadette ABIVEN
M. Francis GROSJEAN
M. Pierre OGOR
M. Bruno SIFANTUS

5 suppléant-e-s :

M. Ronan PICHON
M. Eric GUELLEC
M. Charles KERMAREC
M. Bernard NICOLAS
Mme Nathalie COLLOVATI

- Ressources Humaines

C 2019-02-012

- Indemnisation des congés non pris en cas de fin de relation de travail (retraite pour invalidité ou décès)

Le Conseil de la métropole a délibéré le 28 janvier 2016 pour fixer le droit à indemniser les congés non pris par un fonctionnaire en cas de fin de relation de travail (retraite pour invalidité ou décès d'un fonctionnaire). Le Conseil d'Etat est venu préciser en 2017 (avis CE du 26/04/2017 et arrêt CE du 14/06/2017) les modalités de rémunération de ces congés annuels non pris. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de délibérer pour prendre acte de cette évolution de jurisprudence.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

URBANISME

- Déplacements

C 2019-02-013

- Liaisons verticales Port de Commerce/Centre-ville par ascenseurs urbains. Définition des objectifs et modalités de concertation préalable. Montage opérationnel. Coût de l'opération et plan de financement

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes d'approuver les objectifs d'un projet de liaisons verticales entre le Port de Commerce et le centre-ville de Brest par ascenseurs urbains, les objectifs et les modalités de concertation du projet ainsi que le coût de l'opération et son plan de financement et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : les groupes 'Brest Nouvelle Alternative', 'Brest métropole en marche' J. LE GOIC-AUFFRET et 'GICA' sauf A. GOURVIL et M.A. RIOT.

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest'

C 2019-02-014

- Nouvelle phase de développement du réseau structurant de transports collectifs - Définition des objectifs et caractéristiques principales du projet. Modalités de concertation préalable

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les objectifs et caractéristiques principales de la nouvelle phase de développement du réseau structurant de transports collectifs ainsi que les modalités de concertation préalable et d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de la Commission Nationale du Débat Public la désignation d'un garant, en application de l'article L121-16-1 du code de l'environnement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes 'Brest Nouvelle Alternative' et 'GICA'

C 2019-02-015

- Projet d'arrêté ministériel prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la pyrotechnie de Saint Nicolas sur les communes de GUIPAVAS, LE RELECQ-KERHUON et PLOUGASTEL-DAOULAS - Désignation des représentants de Brest métropole à la commission de suivi de site

Le Sous-Préfet de BREST soumet à l'avis du Conseil de la métropole le projet d'arrêté ministériel prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la pyrotechnie de Saint Nicolas, et sollicite la désignation d'un membre titulaire et un membre suppléant à la commission de suivi de site qui sera installée. DESIGNATIONS EFFECTUEES :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Abstention : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative'

1 titulaire :

Mme Tifenn QUIGUER

1 suppléant:

M. Eric GUELLEC

- Plan Local d'Urbanisme

C 2019-02-016

- Plan Local d'Urbanisme – Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet de complexe sportif sur le secteur du Froutven à Guipavas – Bilan de la concertation préalable.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le bilan de concertation préalable dans le cadre de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme avec le projet de complexe sportif sur le secteur du Froutven à Guipavas.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative'**

- Atelier d'Etudes Urbaines

C 2019-02-017

- Révision du règlement local de publicité. Débat sur les orientations générales.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité.

PREND ACTE

- Habitat

C 2019-02-018

- Politique locale de l'habitat - Actualisation des subventions de Brest métropole à la production de logements locatifs publics.

Il apparaît nécessaire de faire évoluer les subventions de la métropole au logement locatif public afin de mieux tenir compte des équilibres des opérations HLM et des objectifs de la politique locale de l'habitat. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les subventions au logement public et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : les groupes
'Brest Nouvelle
Alternative',
'Rassemblement pour
Brest' et N. BERROU-
GALLAUD**

- Aménagement

C 2019-02-019

- Clôture administrative et financière de la Z.A.C. de Kergaradec Extension à Gouesnou et Guipavas. Quitus à Brest métropole de sa mission de concession.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de donner quitus à Brest Métropole Aménagement de sa mission de concession concernant la Z.A.C (Zone d'Aménagement Concerté) de Kergaradec Extension située sur les communes de Gouesnou et Guipavas, pour clôturer administrativement et financièrement l'opération.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- C 2019-02-020** - **Z.A.C. de Kergaradec Extension à Gouesnou et Guipavas. Suppression de la Z.A.C.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la suppression de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté) de Kergaradec extension située sur les communes de Gouesnou et Guipavas.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2019-02-021** - **ZAC Fontaine Margot à Brest Saint-Pierre. Approbation d'un projet de convention de participation financière au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme et autorisation de signature.**
Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Fontaine Margot à Brest Saint-Pierre, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'une convention de participation financière, sollicitée par Monsieur et Madame BUANNIC, pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC Fontaine Margot à Brest Saint-Pierre, et d'autoriser sa signature par Monsieur le Président ou son représentant.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : les groupes 'Brest Nouvelle Alternative' et 'Rassemblement pour Brest'**

DEVELOPPEMENT

- Stratégie et prospective

- C 2019-02-022** - **Approbation du document d'orientations pour une stratégie métropolitaine européenne territoriale**
A un moment « charnière » concernant le renouvellement des politiques européennes (2021-2027) dans un contexte de Brexit, Brest métropole souhaite formaliser ses orientations et celles de son territoire susceptibles d'évoluer en synergie avec celles de l'Union européenne. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le document d'orientations pour une Stratégie métropolitaine européenne territoriale.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : les groupes 'Brest Nouvelle Alternative' et 'Rassemblement pour Brest'**
- C 2019-02-023** - **Nouvelle composition du conseil de développement du Pôle métropolitain du Pays de Brest et des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la nouvelle composition du Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : les groupes 'Europe Ecologie - Les Verts', 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' 'Brest métropole en marche' et P. KERBERENES**

C 2019-02-024

**- Pacte métropolitain d'innovation de Brest métropole
- Approbation du projet d'avenant n°4.**

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n°4 au Pacte métropolitain d'innovation de Brest métropole.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative'**

- Développement Economique

C 2019-02-025

- Engagement de Brest métropole dans l'élaboration d'un Projet alimentaire métropolitain. Candidature de Brest métropole à l'appel à projets 2018-2019 du Programme national pour l'Alimentation (PNA).

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'engagement de Brest métropole dans l'élaboration d'un Projet alimentaire métropolitain ainsi que sa candidature à l'appel à projets 2018-2019 du Programme national pour l'Alimentation (PNA).

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

C 2019-02-026

- 'Pass Commerce et Artisanat' - Approbation de la fiche projet et d'un projet d'avenant à la convention de partenariat entre la Région Bretagne et Brest métropole pour la mise en oeuvre du dispositif

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant à la convention de partenariat entre la Région Bretagne et Brest métropole pour la mise en oeuvre du dispositif 'Pass Commerce et Artisanat' et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents pour la mise en oeuvre de cette décision.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative'**

- Mission Enseignement Supérieur Recherche et Innovation

C 2019-02-027

- CPER 2007-2013 - Réalisation de la 3ème tranche de l'IUEM - Quitus de mandat de maîtrise d'ouvrage

Brest métropole a confié à Brest Métropole Aménagement un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la 3ème tranche de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) de l'Université de Bretagne Occidentale, opération retenue dans le CPER 2007-2013. La mission du mandataire étant achevée, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la reddition définitive des comptes pour cette opération et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Projets et équipements métropolitains

C 2019-02-028

- Port de plaisance du Moulin Blanc - Modernisation des systèmes de traitement des aires de carénages - Déclaration de projet suite à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de déclarer d'intérêt général le projet de modernisation des systèmes de traitement des aires de carénage du port du Moulin Blanc, cette déclaration valant déclaration de projet, d'autoriser le Président de Brest métropole à solliciter du Préfet de la Finistère l'arrêté d'autorisation au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Contrat Local de Santé

C 2019-02-029

- Contrat Local de Santé - Convention Cadre 2019-2023

La métropole est engagée aux côtés de l'ensemble des EPCI et du Pole métropolitain dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, soutenu par l'Agence Régionale de Santé. Le contrat local de santé vise à mettre en cohérence les démarches locales de santé avec les priorités du Programme Régional de Santé. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de signer la convention cadre pour la période 2019-2023 qui fixe les axes stratégiques, les modalités de coopération et de gouvernance du Contrat.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Ecologie urbaine

C 2019-02-030

- Politique sociale de l'eau - Approbation des orientations 2019

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions relatives aux orientations 2019 de la politique sociale de l'eau.

RETIRE

C 2019-02-031

- GIP LABOCEA - Approbation des contributions pour l'année 2019.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le versement des contributions au bénéfice du GIP Labocéa pour un montant 2019 de 1 000 000 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement et d'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- C 2019-02-032** - **GIP LABOCEA - Approbation de la convention de partenariat financier concernant le système d'information.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à une subvention d'investissement de 233 000 € au bénéfice du GIP Labocéa pour le projet d'harmonisation des systèmes d'information du Laboratoire, et, d'attribuer dans ce cadre un premier versement de 70 000 €.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2019-02-033** - **Réseau de chaleur de Brest - Approbation des tarifs de raccordement.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions tarifaires relatives au droit de raccordement au réseau de chaleur de Brest, et d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- Equipements d'Agglomération*
- C 2019-02-034** - **Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA)/La Carène : approbation d'un projet d'avenant financier à la convention d'objectifs 2018-2020 entre Brest métropole et la Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA) – subvention annuelle 2019.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant financier pour l'année 2019 entre Brest métropole et la Régie de l'Équipement Musiques Actuelles (REMA), la Carène et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative' et P. KERBERENES**
- C 2019-02-035** - **Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : approbation d'un projet d'avenant financier n°1 à la convention globale de fonctionnement 2018-2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne – subvention annuelle 2019.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant financier pour l'année 2019 à la convention globale de fonctionnement pluriannuelle 2018-2019-2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'École Supérieure d'Art de Bretagne et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2019-02-036** - **Association 'Passerelle' : approbation d'un projet d'avenant financier n°1 à la convention d'objectifs 2017-2020 entre Brest métropole et l'association 'Passerelle' - subvention annuelle 2019.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant financier n°1 pour l'année 2019 à la convention pluriannuelle 2017-2020 entre Brest métropole et l'association « Passerelle » et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative' et P. KERBERENES**

C 2019-02-037

- Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la patinoire 'Rinkla Stadium'. Approbation du choix du délégataire. Approbation de la convention de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le choix du délégataire pour la délégation de service public pour la gestion du Rinkla Stadium, d'approuver la convention de délégation de service public et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la présente convention et ses annexes.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

FINANCES

- Commande publique

C 2019-02-038

- Opérations d'aménagement concédées par Brest métropole. Mise en place d'une commission relative aux concessions - Election des membres titulaires et suppléants

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'abroger la délibération n° C 2016-01-020 et de procéder à l'élection des membres de la commission relative aux concessions d'aménagement

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

ADMINISTRATION GENERALE

C 2019-02-039

- Voeu demandant la suppression de l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants 'extra-européens' et l'ouverture d'une concertation nationale sur l'accueil des étudiantes et étudiants internationaux

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

Contre : M. BERTHELOT

**Abstentions : les groupes
'Rassemblement pour
Brest' et 'Brest métropole,
en marche'**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées
au Service des Assemblées**

MIS A L’AFFICHAGE LE .